

DECISION DU MAIRE

Signature d'une convention de tournée internationale avec la ville de Canéjan

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 du 19 septembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
Vu la décision 129-2022 du 24 juin 2022 décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie TEATER REFLEKSION domiciliée Frederiksgade 72B, 1 – DK 8000 Aarhus C (Danemark) pour un spectacle au théâtre l'Eclat les 4 et 5 décembre 2022.

DECIDE de signer une convention de tournée internationale avec le centre Simone Signoret-Ville de Canéjan domicilié Allée de Poggio Mirteto – BP 90031 – 33611 CANEJAN ainsi que tous les lieux qui accueillent cette compagnie afin de réduire les frais de transports en les mutualisant. Après l'Aide de l'ONDA, le reste à régler pour chaque lieu sera de 425 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 13 janvier 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine